



Je n'arrive pas à divorcer car elle veut ses papiers.

Par **beryl**, le **02/06/2016** à **15:24**

Bonjour,

Je vis un enfer avec une femme que j'ai épousée en septembre 2015. Elle résidait en France depuis 5 ans déjà en regroupement familial avec un autre homme.

Je ne sais pas, je l'ai vue, j'ai eu un coup de foudre et je l'ai épousée au bout de neuf mois en septembre 2015. Cela va faire presque un an que nous avons une vie de couple marié et j'ai jamais de ma vie autant souffert. C'est une femme violente, agressive vulgaire, qui en fait qu'à sa tête et qui ne me donne aucune considération par rapport à ces amies. J'ai compris que je n'étais qu'un moyen pour qu'elle ait ses papiers. Elle ne m'aide en rien, la vie est déjà assez dure comme ça, et à cause d'elle j'ai perdu tous mes emplois car elle ne voulait pas me laisser y aller, elle frappe, on s'est retrouvé en garde à vue. Bref, je ne raconterai pas tout mais je vous jure que j'ai souffert et pris sur moi et fais de la psychologie, de la thérapie, du dialogue, j'ai cru en notre couple et j'ai assumé tous les frais, mais je suis fatigué, j'en peux plus, j'ai pris ma décision, c'est donnant, donnant. Je suis allé voir une permanence d'avocat gratuit, qui m'a fait comprendre qu'il y avait deux possibilités de divorce, ou par consentement mutuel mais elle ne voudra pas car après les "son titre de séjour qu'elle va avoir dans moins de un an (à peu près fin juin 2016), elle aura la carte de dix ans et pour rien au monde elle signera le divorce, et l'autre voie c'est pour faute et là c'est fourbe car il faut prouver qu'elle m'a agressé plus d'une fois, voir plus ou qu'elle m'a trompé, ou qu'il y ait une séparation de vie commune depuis plus de deux ans; mais après tout ce temps de délai de tribunal, elle aura eu ce qu'elle voulait, c'est à dire sa carte de dix ans, chose pour laquelle, elle m'a manipulée. Et elle mérite pas de vivre dans ce pays, elle ne veut pas travailler, profiter des allocations, elle déteste les Français et vit dans sa communauté de semblable 'blédard' qui ne parle même pas une fois le français quand elles sont ensemble.

Ma question est :-"puisje gagner, et lui enlever ses papiers de n'importe quelle manière. -"Parce que si je reste avec elle, je risque d'avoir des problèmes car du coup ça pourrait passer pour un mariage blanc, vu que maintenant je vis avec elle, elle ne veut pas quitter l'appartement?

A l'aide svp

Par **youris**, le **02/06/2016** à **15:46**

bonjour,

pour que votre épouse ne puisse pas avoir un titre de séjour, vous quittez votre épouse en lui

indiquant votre intention de demander le divorce et vous indiquez à la préfecture la cessation de votre vie commune en rajoutant que votre épouse ne vous a épousé que pour avoir un titre de séjour (mariage gris).

vous informez votre épouse de vos intentions, je suis sur que cela devrait l'amener à être plus calme.

votre avocat aurait pu indiquer que contracter un mariage dans l'unique but d'obtenir un titre de séjour est un délit.

salutations

salutations

Par **beryl**, le **03/06/2016** à **13:32**

Merci pour votre réponse

Mais je vis avec elle depuis février 2015, nous nous sommes marié en septembre 2015, nous avons eu notre convocation à la préfecture le 1 avril 2016. En mai , il y a eu un accord pour le titre de séjour d'un an.

Ne vont-il pas me dire que j'ai menti à la date du 1 avril et que je risque des problèmes pour fausses déclaration.

J'ai une autre question, annulation de mariage pour objectifs d'avoir des papiers a normalement un ultimatum pour déposer la demande, . N'y a t-il pas prescription ?